Journal de Roubaix

Cinquante-huitième année. — N° 88. ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix SAMEDI 29 MARS 1913.

ABONNEMENTS & ANNONCES

A ROUBAIX ..... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING ..... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33.
A MOUSCRON ..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station.
A TOURNAI ..... Chez M. Verdière, rue Saint-Jacques, 7.
A PARIS ..... Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des Gares et principaux Kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes ..... Trois mois .. 5 francs; Six mois .... 9 —; Un an ..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

L'AMNISTIE A LA CHAMBRE ET LES ANTIMILITARISTES

La proposition de M. Winston Churchill

En adressant à l'Allemagne et aux autres nations maritimes, du haut de la tribune parlementaire anglaise, sa proposition de suspendre pour un an, simultanément par tous pays, la construction des nouveaux bâtiments de guerre, le ministre de la marine britannique marquait aux pacifistes d'Angleterre comme aux Allemands de bonne volonté combien il est disposé à limiter les armements. Il témoignait des sentiments de modération, il manifestait les désirs d'entente qui animent le gouvernement britannique. Il ne prétendait point sans doute donner une solution pratique de ce problème redoutable qu'est la course aux armements navals.

Comme il se trouverait chez nous des gens pour croire la chose aussi facile à faire qu'à dire, il convient d'indiquer les difficultés que comporterait le procédé tout théorique indiqué par M. Winston Churchill.

D'abord, il n'est guère facile d'arrêter par un coup de baguette, pour une année entière, l'activité des arsenaux. Que ferait-on du personnel? Le congédierait-on, ou faudrait-il le payer pour ne rien faire? Ni l'un ni l'autre assurément! Si l'on employait son travail à des réparations, à des refontes de bateaux anciens, on n'aurait fait que donner une autre forme, plus dissimulée, mais pas beaucoup moins coûteuse, au renforcement des armées navales.

Mais rien n'empêcherait, hors des arsenaux, dans les usines privées, d'utiliser cette année d'attente pour la préparation du matériel avec lequel devraient être faits les cuirassés futurs.

La construction proprement dite d'un bateau sur les cales d'un chantier naval n'est qu'un montage, qu'une mise en place d'éléments achetés au dehors. Le plus long, dans la création d'une unité flottante, est cette élaboration extérieure des éléments commandés à l'industrie.

Le seul résultat de l'année d'expectative serait d'accumuler dans l'année suivante un plus grand nombre de mises en chantiers. Le travail en serait moins bien distribué; il coûterait par suite plus cher. Mais son total n'en serait probablement point altéré, parce qu'il n'est que la mesure des ambitions et des puissances des pays qui s'arment.

Résumant à la fois l'ensemble des forces nationales et l'équilibre instable des situations internationales, l'effort d'armement est la traduction nécessaire de trop de conditions pour qu'un simple acte de bonne volonté diplomatique le puisse enchaîner. Il n'y a pas de plus naïve utopie que celle des bons élèves en arithmétique, qui pensent ne toucher en rien à ces expressions de vie, en réduisant en proportion constante les chiffres qui les traduisent grossièrement dans leurs statistiques. Ces chiffres ne sont pas de pures abstractions, ne valant que par leurs rapports : c'est au contraire leur grandeur absolue qui seule leur donne leur sens, parce qu'ils marquent des limites.

Comme les précédentes manifestations du même ordre, l'appel de M. Winston Churchill doit rester lettre morte : il contredit la nature même des choses.

BULLETIN

28 mars.

La Chambre a poursuivi, vendredi après-midi, la discussion du projet de loi sur l'amnistie. Elle a repoussé un amendement tendant à amnistier les délits pour sabotage de la mobilisation.

Le Sénat a voté les crédits pour le Maroc et a discuté le projet de loi sur les cadres de la cavalerie.

Les Bulgares, dans leur assaut sur les lignes de Tchataldja, ont franchi les principales positions ottomanes.

Le tsar des Bulgares a fait son entrée solennelle dans Andrinople.

Le roi de Monténégro a déclaré que jamais il ne céderait Scutari.

Le lieutenant aviateur Bresson s'est tué, vendredi, à Verdun, en tombant avec son appareil, d'une hauteur de 800 mètres.

INFORMATIONS

A la Compagnie des Chemins de fer du Nord

Paris, 29 mars. — La Compagnie des Chemins de fer du Nord nous communique la note suivante : « Le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 mars, a fixé à 74 francs, le chiffre qui se propose à l'assemblée générale pour le dividende afférent à l'exercice 1912.

L'accident du Roi d'Espagne

Madrid, 28 mars. — Le Roi, presque totalement remis de sa chute, reprendra très probablement dès aujourd'hui ses occupations habituelles.

Mort de M. Morric de Beaucaire, à Copenhague

Copenhague, 28 mars. — Le comte Morric de Beaucaire, ministre de France, est mort.

Un navire anglais en danger

Londres, 28 mars. — Le steamer « Atwence » a envoyé un radiotélégramme annonçant qu'il est en détresse en vue du cap Hatteras, ayant des avaries au gaillard d'avant, à la cabine du pilote et sur le pont. Un canot est parti au secours du navire, qui a quatre-vingts passagers à bord.

CHOSES & AUTRES

Lili, sept ans, traverse la place de la Bourse avec sa mère.

— Qu'est-ce que c'est que ça, maman?

— Ma chérie, c'est la Bourse.

— Oh! maman, une si grande maison...

— Eh bien?

— Comment, papa, quand il est revenu l'autre jour, a-t-il pu dire qu'elle avait beaucoup baissé!

***

Entre politiciens.

— Vous avez vu, mon cher collègue, ce concours des « sourciers », au bois de Vincennes? Les résultats sont stupéfiants: Tout Paris est ému.

— Il le serait bien davantage si nous trouvions de sources d'énergie, à la baguette.

***

Le rapin X... voit passer, sur le boulevard, une petite femme maquillée dans toutes les règles de l'art.

— Oh, s'exclame-t-il; quel dommage que ce ne soit pas signé!

LA GUERRE DES BALKANS

Vers Constantinople

LES BULGARES ONT FRANCHI LES PRINCIPALES LIGNES DE TCHATALDJA

Le roi Ferdinand et son état-major signeront la paix dans la capitale turque. - Entrée solennelle du Tsar des Bulgares à Andrinople. - Le Roi de Monténégro ne se résoudra jamais à céder Scutari

LES HOSTILITÉS SUR LES LIGNES DE TCHATALDJA

L'avant-garde bulgare a franchi les principales lignes ottomanes

Paris, 28 mars. — La « Presse » publie les deux dépêches suivantes : « Constantinople, 28 mars. — On annonce officiellement que les Bulgares se sont avancés jusqu'à la hauteur située à l'Est de Tchemedje, où ils ont été arrêtés par le feu de l'artillerie ottomane. Le

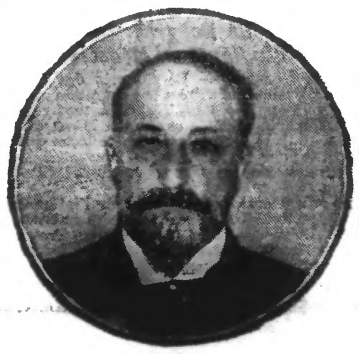

LE TSAR FERDINAND

bruit de la canonnade a été entendu à Constantinople. »

« Sofia, 28. — **Le bruit court qu'après avoir rejeté les troupes turques au delà de la rivière de Karasou, l'avant-garde bulgare a franchi les principales lignes ottomanes.** »

Les Bulgares voudraient signer la paix à Constantinople

Sofia, 28 mars. — Le bruit court que le roi Ferdinand voudrait faire une entrée triomphale à Constantinople. De son côté l'état-major désire dicter les conditions de la paix dans la capitale ottomane.

La Bulgarie tient absolument à avoir un port sur la mer de Marmara qui permette à son commerce de s'étendre en Asie-Mineure. Elle exige également une indemnité de guerre.

Le général Dimitrief aurait obtenu que la Russie ne s'oppose plus à la prise de la capitale turque

Saint-Pétersbourg, 28 mars. — La « Rousskaya Nujsl » publie l'information sensationnelle suivante qu'il convient de n'accueillir qu'à titre documentaire : « Le général Dimitrief est venu à Saint-Pétersbourg pour amener la Russie à adopter une attitude favorable à la prise de Constantinople par les Bulgares. L'attaque des lignes de Tchataldja ne commencerait qu'après que le général Dimitrief aurait reçu du gouvernement de Saint-Pétersbourg l'assurance que la Russie ne s'oppose plus à l'occupation de la capitale turque. »

APRÈS LA CHUTE D'ANDRINOPLE

Le Tsar victorieux fait son entrée solennelle dans la ville conquise

LE GOUVERNEUR MILITAIRE TURC CHUKRI PACHA REÇU PAR LE ROI FERDINAND

Andrinople, 28 mars. — Le roi de Bulgarie qui, dès qu'il avait appris la nouvelle de la prise d'Andrinople, était parti par train spécial de Sofia, est arrivé hier, à la gare de Karagatch. Il a fait aujourd'hui son entrée dans la ville. Dans son automobile avaient pris place : les deux princes Boris et Cyrille, les généraux Savof, Ivanof, Katscho et Pétrof. La garnison turque avait essayé, au dernier moment, de faire sauter le pont de l'Arda qui dessert la voie ferrée de Constantinople, mais n'avait réussi qu'à endommager les rails. C'est ce qui a obligé le roi Ferdinand à passer par la grande route et à se rendre à la ville en traversant des files ininterrompues de prisonniers turcs.

L'entrée du roi a eu lieu sans aucun apparat, conformément à la volonté du souverain. L'escorte était formée par les troupes qui avaient pris la forteresse. Le roi a été acclamé avec une enthousiasme indescriptible. Les prisonniers turcs s'inclinaient sur son passage. Après s'être rendu compte de l'état des forts, le roi a fait défiler devant lui l'armée victorieuse et a remercié les troupes de leur conduite héroïque. Les troupes ont répondu par des hourras.

Le roi s'est rendu avec les princes et sa suite au club militaire, où Chukri pacha est enfermé avec son état-major. Le roi a passé les troupes en revue. Puis il a reçu Chukri pacha, qui lui a remis son sabre. Le roi le lui a rendu après avoir, en quelques mots, rendu hommage à la valeur du général turc.

Le tsar des Bulgares s'est ensuite fait conduire dans toutes les ambulances de la ville. Il a donné l'ordre que des subsides fussent distribués sans retard aux populations, sans distinction de race ni de religion. Chukri pacha avait fait sauter tous les arsenaux et brûler toutes les provisions d'Andrinople. Le roi Ferdinand a en outre chargé les médecins militaires, de visiter, foyer par foyer, tous les habitants et de prodiguer leurs soins sans marchander.

PRISONNIERS ET BUTIN

Sofia, 28 mars. — L'assaut d'Andrinople, mené avec une grande énergie, a été favorisé par le brouillard. La soudaineté de l'attaque frappa les Turcs de stupeur. Leur état-major fut surpris prenant tranquillement le thé. Il est encore impossible de dresser le bilan exact du butin enlevé à l'ennemi ou de dénombrer les prisonniers de guerre. Toutefois on déclare que le chiffre de 38.000 prisonniers annoncé hier est au-dessous de la réalité. Il y aurait 51.000 soldats et 1.220 officiers prisonniers. Parmi eux se trouvent 17 généraux, 68 officiers allemands, 16 roumains, 6 belges. En outre, 54.000 fusils et 600 canons ont été pris par les Bulgares.

Les prisonniers déclarent que la garnison était à bout de forces et qu'elle se serait rendue plus tôt si elle n'avait été commandée par un officier aussi résolu que Chukri pacha. Celui-ci a été capturé au nord d'Andrinople avec son état-major tout entier, par le 27e régiment bulgare, alors qu'il s'efforçait de se frayer un passage vers le secteur serbe.

PERTES BULGARES

Sofia, 28 mars. — Cette brillante victoire aurait cependant coûté cher aux Bulgares. On dit que les troupes du général Ivanof auraient eu, au cours de ces trois jours de lutte, 5.000 hommes hors de combat. Les pertes des Serbes n'ont pu encore être évaluées.

La question de Scutari

MENACES ANGOISSANTES

Paris, 28 mars. — La question de Scutari prend, de jour en jour, un caractère plus menaçant. La Turquie ordonnera-t-elle, à Essad-Pacha, de faire sortir la population *civile?* La Serbie s'est-elle réellement résolue à abandonner pour sa part le siège de Scutari. Le roi de Monténégro fera-t-il en dépit des menaces autrichiennes et le délai qu'il avait fixé écoulé reprendre le bombardement?

L'Autriche interviendra-t-elle d'elle-même toute seule ou avec l'Italie, avec ou sans mandat de l'Europe? Et si Scutari est pris, le roi Nicolas consentira-t-il à l'évacuer? Dans la négative quelle sera l'attitude des Puissances et surtout de l'Autriche et de la Russie?

Autant de points d'interrogation que l'Europe inquiète voit se dresser devant elle. Voici les dépêches qui nous parviennent sur ces divers sujets.

LES INTENTIONS DU ROI NICOLAS

Saint-Pétersbourg, 28 mars. — Le roi Nicolas a déclaré, dans une interview, qu'il ne cèdera jamais dans une question aussi vitale pour le Monténégro que la possession de Scutari, même en face de l'Europe entière. Cet interview acquiert une importance réelle car la personne à laquelle le roi Nicolas a fait ces déclarations est un de ses amis personnels.

LE BOMBARDEMENT

Londres, 28 mars. — On sait que le délai imparti par le roi Nicolas à Essad-Pacha pour faire sortir de Scutari la population civile prenait fin hier à 4 heures du soir.

Une dépêche de Cettigné assure que si les ordres précédemment donnés n'ont pas été révoqués, l'officier commandant le siège a dû reprendre le bombardement avec la dernière rigueur.

POUR LA PROLONGATION DE L'ARMISTICE

Cettigné, 28 mars. — Les représentants des puissances à Cettigné ont fait, auprès du gouvernement monténégrin, une démarche collective tendant à la prolongation de la suspension des hostilités, jusqu'à ce que le gouverneur de Scutari ait reçu de Constantinople des instructions relatives à la sortie des non combattants.

Une démarche a été, assure-t-on, simultanément faite à Constantinople, pour que les instructions en question soient envoyées sans retard.

LES DISPOSITIONS DES ALLIÉS

renseignements puisés à une source balkanique autorisée, le Monténégro ne serait pas isolé dans le désir de résister aux Puissances.

Toute tentative de l'Autriche contre le Monténégro pour l'obliger à lever le siège de Scutari même faite avec mandat de l'Europe serait considérée par les alliés comme un acte d'hostilité et une provocation générale susceptible de liguer les Balkans contre l'Autriche.

Autour de Monastir

LES SERBES ATTAQUENT ET REPOUSSENT UN DÉTACHEMENT TURC

Belgrade, 28 mars. — Un petit détachement envoyé de El-Basan a rencontré, sur la rive sud de la Skumba, vers Limuchma, une troupe turque trois fois plus forte en nombre et pourvue d'artillerie et de mitrailleuses. Les Serbes ont attaqué vigoureusement. Le combat a duré depuis l'aube jusqu'à 11 heures du matin. L'ennemi a été repoussé et a subi de grosses pertes. 325 soldats turcs ont été faits prisonniers, avec 8 officiers. Les pertes serbes sont de 60 hommes hors de combat et de deux capitaines blessés. On croit qu'il s'agit d'une partie des troupes de Djavid pacha qui avait entamé, récemment, des pourparlers pour sa reddition.

LES QUOTIDIENNES

L'Amnistie

En repoussant, par 380 voix contre 171, l'amendement de M. Thivrier en faveur de l'amnistie aux antimilitaristes, la Chambre a fait œuvre de sagesse et de patriotisme.

MM. Barthou et Ratier, jeudi, et M. Pourquery de Boisserin, hier, lui avaient, d'ailleurs, indiqué catégoriquement son devoir.

A moins, en effet, d'abandonner tous principes et d'abdiquer toute autorité, un gouvernement ne peut pas avoir d'indulgence pour les crimes de lèse-patrie.

Les inconscients ou les criminels qui souhaitent l'abaissement de la France et y travaillent avec une coupable ardeur, se mettent eux-mêmes au ban de l'opinion publique : qu'ils y restent.

Autant la clémence est belle et souhaitable quand elle va aux pauvres égarés et qu'elle efface les suites pénibles d'un moment d'aberration ou d'un geste inconsidéré, autant ce sentiment deviendrait de la faiblesse s'il devait couvrir les attentats des professionnels de l'antimilitarisme et des saboteurs de la défense nationale.

La thèse soutenue par le président du Conseil, le ministre de la Justice et le rapporteur démissionnaire de la loi d'amnistie, est inattaquable. Il faut tout le parti-pris des socialistes et de quelques radicaux pour oser établir un parallèle entre les simples délits politiques et les actes abominables des antipatriotes.

M. Clémenceau qui, au cours de sa longue carrière parlementaire, a « saboté » un peu tous les principes et toutes les institutions, n'a pu tolérer pourtant, quand il avait la responsabilité du pouvoir, le « sabotage » de la patrie. A ceux qui voulaient exiger le pardon pour les fonctionnaires antipatriotes, il fit un jour, de son banc ministériel, cette ferme déclaration : « Le gouvernement refusera toujours de réintégrer les révoltés contre la République française et *d'être l'instrument de la désorganisation nationale*, car alors nous ne serions plus républicains si nous ne défendions pas la République contre ces gens-là. »

Contre les malfaiteurs qui se livrent à l'infâme propagande flétrie hier à la Chambre, les pouvoirs publics ont le devoir de sévir avec rigueur. Ces hommes sont des fous, dira-t-on, soit, mais ce sont des fous dangereux et qu'il faut mettre hors d'état de nuire.

Maurice Aubert

M. HENNION, PRÉFET DE POLICE

Paris, 28 mars. — De source officieuse, on annonce que M. Lépine ayant demandé sa mise à la retraite pour le 1er avril, la nomination du nouveau préfet de police, paraîtra vraisemblablement au journal officiel lundi

M. HENNION

prochain. On ajoute que M. Hennion que l'on désigne dès maintenant comme son successeur, ne prendra officiellement possession de ses fonctions que mardi, par une cérémonie très simple : l'apposition de la signature des deux préfets sur un registre et la présentation des chefs de service.

LES AFFAIRES MAROCAINES

LES OPÉRATIONS DU COLONEL HENRYS

Rabat, 28 mars. — On reçoit des détails sur les opérations du colonel Henrys, au sud de Méquinez et le combat du 24 : « Le colonel Henrys se porta le 24, au matin, au sud d'El Hadjeb où les rebelles étaient signalés. Il les aperçevait à 9 heures du matin et les attira, en les éloignant de Méquinez et d'El Hadjeb, et en menaçant leurs communications avec les montagnes. La manœuvre réussit. Le colonel Henrys, poursuivant sa marche, attaqua à la treizième heure, la crête de Tigra qui surplombe la vallée de l'oued Tabadout. L'artillerie intervint efficacement contre de nombreux douars dont les habitants furent mis en fuite. La colonne poursuivant victorieusement sa marche s'établit, la dix-neuvième heure, à Dar Caïd Deto, ayant dispersé tous les ennemis après une journée d'efforts. On confirme que nous avons eu 4 tués et 20 blessés. Quant à l'ennemi, ses pertes sont nombreuses. Il a laissé 70 cadavres sur le terrain.

Une nouvelle action doit être entreprise vers Fifrant ocntre un groupement de Beni Mguil qui entoure le rogui

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le Débat sur le Projet d'Amnistie

LES INCIDENTS

Les antimilitaristes sont exclus de l'amnistie et les propagateurs du néo-malthusianisme

AVANT LA SÉANCE

DÉMISSION DE M. POURQUERY DE BOISSERIN, RAPPORTEUR DE LA LOI D'AMNISTIE.

Paris, 28 mars.

On apprend avant l'ouverture de la séance que M. Pourquery de Boisserin a donné sa démission de rapporteur de la loi d'amnistie et que M. Véber, socialiste unifié, dans une réunion de la commission tenue à une heure

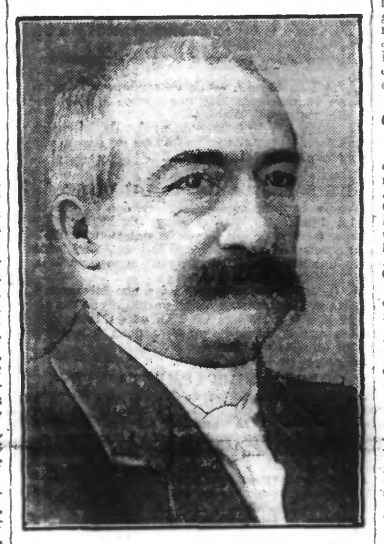

M. POURQUERY DE BOISSERIN

et demie, a été chargé du rapport à sa place. Voici les faits qui ont motivé la démission du rapporteur :

La Chambre avait, on le sait, renvoyé hier à la commission l'amendement de M. Thivrier tendant à comprendre dans la loi d'amnistie les infractions à la loi de 1894 sur les menées anarchistes.

Cet amendement, combattu à la commission par M. Pourquery de Boisserin, fut néanmoins adopté par elle, à une forte majorité.

Cette décision a provoqué un vif mécontentement parmi certains groupes de gauche. «Amnistier les anarchistes, s'écriait l'un d'eux, il ne manquait plus que cela. Nos électeurs ont déjà assez d'autres choses à nous reprocher.»

Après avoir recueilli l'avis de ses amis, et ne voulant pas soutenir, comme rapporteur, une mesure qu'il trouve impolitique et injuste, M. Pourquery s'est dessaisi du rapport.

Ajoutons que la commission a adopté l'amendement de M. Lefas, tendant à ne pas exclure, de l'amnistie, les délinquants en état de récidive aux lois de séparation et sur les associations.

LA SÉANCE

La séance est ouverte, à deux heures 30, sous la présidence de M. Deschanel.

M. Pourquery de Boisserin, rapporteur de la Commission de l'amnistie, qui vient de donner sa démission de rapporteur, gagne son banc de député.

M. Favre. — Réactionnaire! (Très bien, très bien à l'extrême-gauche).

M. Colly. — Ils sont tous plus réactionnaires les uns que les autres.

M. Pourquery de Boisserin. — C'est votre avis, soit. J'ai, moi, obéi à ma seule conscience (Exclamations à l'extrême-gauche).

L'AMNISTIE

M. Deschanel. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi d'amnistie.

INCIDENT

M. Véber. — Je viens d'être, à l'improviste, nommé rapporteur, en remplacement de M. Pourquery de Boisserin.

M. de Ramel. — La Commission était irrégulièrement convoquée. (Très bien, très bien au centre, interruptions à l'extrême-gauche).

M. J. Roche. — Renseignez donc la Chambre.

Voix diverses au centre : Suspension et renvoi à la commission. (Bruit à l'extrême-gauche).

M. Lauraine. — J'ai reçu, ce matin, la lettre de démission de M. Pourquery de Boisserin. Je me suis rendu aussitôt à la questure, et j'ai donné des ordres pour que nos collègues soient convoqués, d'urgence, par télégramme, mais il y a eu des retards inexplicables et beaucoup n'ont pas eu la convocation à temps. (Exclamations diverses).

M. Razimbaud. — La commission, qui s'est réunie hier, en fin de séance, comprenait 25 membres; elle a émis un vote absolument valable.

M. de Ramel. — La Commission n'était pas en nombre, ce matin. Je demande, en conséquence, le renvoi à la commission. (Bruit à l'extrême-gauche).

M. Abel. — *Pas plus hier soir que ce matin*, la commission ne s'est régulièrement réunie. (Interruptions à l'extrême-gauche). C'est tout à fait par hasard que moi j'ai assisté à la séance de ce matin.

M. Pourquery de Boisserin. — On a dit que ma démission était une manœuvre pour faire échouer la loi.

M. Colly. — Oui, c'est une manœuvre du gouvernement.

M. POURQUERY DE BOISSERIN S'EXPLIQUE

M. Pourquery de Boisserin. — Je n'ai rien à faire avec le gouvernement, j'ai donné ma démission parce que je ne pouvais soutenir un amendement que j'avais combattu dans mon rapport. J'ai agi en toute conscience. Je suis partisan d'une amnistie la plus large possible. Cependant, il y a une limite et, pour moi, refusant une dualité de rôle, je demeure fidèle à ma première attitude. (Applaudissements sur quelques bancs au centre et à gauche, interruptions à l'extrême-gauche).

M. Deschanel. — On demande une suspension de séance.

A l'extrême-gauche : Non! non!

Combattue par M. Véber, la proposition de suspension et de renvoi est repoussée. Le nouveau rapporteur aussitôt essaye de justifier la décision prise par la commission qui s'est d'ailleurs trouvée en présence de plusieurs sous-amendements à l'amendement Thivrier. Ils tendaient tous à un texte transactionnel qui eût exclu, de l'amnistie, les seuls délits relatifs au sabotage de la défense nationale, mais ce départ entre les différentes catégories de faits, prévues par la loi de 1894, étant malaisé à faire, la commission a accepté purement et simplement l'amendement Thivrier. Elle a également adopté l'amendement Lefas qui lui avait été renvoyé, amendement relatif aux récidivistes des lois sur les associations.

LE DÉPUTÉ DE VAUCLUSE COMBAT L'AMENDEMENT THIVRIER

M. Pourquery de Boisserin monte à la tribune.

M. Pourquery de Boisserin. — Hier j'ai fait connaître mes sentiments à la Commission sur l'amendement Thivrier. On a voté : j'ai été battu. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de me retirer. C'est ce que j'ai fait aujourd'hui. Je reprends ma liberté et je soutiens, à mon tour, un amendement. Cet amendement exclut du bénéfice de l'amnistie les délits prevus aux articles 24 § 1er et 25 de la loi du 21 juillet 1881, modifiée par la loi de 1894. C'est là une transaction entre l'amendement Thivrier et le projet du Gouvernement. Seraient exclues de l'amnistie les provocations au vol, au meurtre, au pillage, à l'incendie.

Nous ne saurions admettre l'indulgence en faveur de gens qui parlent de saboter la mobilisation, faire sauter les tunnels, mettre hors d'usage les canons. Ou ce sont là des malheureux qu'il faut plaindre, ou des misérables qu'il faut rejeter. (Applaudissements au centre.) Certes, nous avons foi en un avenir pacifiste, mais si jamais il nous fallait faire notre devoir, faudrait-il que les sacrifices consentis par tous vinssent s'anéantir contre les tentatives de quelques criminels? A ceux-là je n'accorde ni indulgence, ni pitié. Je ne les connais pas. Je les chasse du parti républicain. (Vifs applaudissements au centre.)

M. Razimbaud défend l'amendement Thivrier. Tandis qu'il développe ses raisons, M. Barthou entre en séance et comme il passe près du groupe unifié, M. Voilin paraît souligner l'heure tardive de cette arrivée. « J'ai trop de plaisir à vous voir, dit M. Barthou, pour que vous me reprochiez mon absence! » (Rires.)

M. Deschanel. — Si l'on prend l'habitude de se souhaiter la bienvenue....

L'AMENDEMENT DE M. THIVRIER EST REJETÉ

Sur l'intervention de M. Razimbaud la clôture est prononcée. On adopte sans debat la partie non contestée du § 2 de l'article réservé hier :

Amnistie : à toutes les infractions prévues par les lois sur la presse des 29 juillet 1881, 12 décembre 1893, 16 mars 1893.

M. A. VEBER

Le nouveau texte conformément à l'amendement Thivrier ajoute :

Et du 28 juillet 1894.

C'est sur ces mots qu'il reste à se prononcer.

M. Pourquery de Boisserin. — Et que devient mon amendement, n'a-t-il pas la priorité?

M. Deschanel. — Votre amendement est relatif à une exception.

M. Véber. — Et à ce titre il doit passer après un texte plus général.

Sur une question de M. André Lefèvre, le garde des Sceaux déclare qu'il ne saurait admettre l'amnistie pour des faits qualifiés crimes, surtout quand il s'agit de crimes contre la défense nationale. Aussi, le Gouvernement eût-il accepté plus volontiers le texte de M. Pourquery de Boisserin qui était limitatif.

M. Thivrier. — Le Gouvernement fait état d'un article incendiaire paru dans l'*Anarchie*, mais est-il bien sûr que cet article soit d'un anarchiste?

M. Barthou. — Je sais seulement qu'il est l'œuvre d'un bandit!

M. Thivrier. — C'est aussi notre avis, mais si nous sommes d'accord sur la valeur morale du personnage, nous différons certainement sur le personnage lui-même. Pour nous, le signataire pourrait bien être un agent provocateur. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Colly. — Le signataire est un futur président du Conseil. (Rires.)

M. Thivrier. — Comment le Gouvernement a-t-il fait, hier, un si grand cas d'un article dont le procureur général ne voulait pas faire état? Dans le procès d'hier la Cour d'assises de la Seine a acquitté les deux accusés.

M. Simbat. — Voilà ce que l'on vous avait caché hier, M. le président du Conseil.

M. Barthou. — Que m'avait-on caché?

M. Simbat. — On vous avait caché cela, que la pièce que vous nous lisiez avait été disqualifiée par le procureur général de la Cour d'assises. Soyez tranquille, avait-il dit, on ne s'en servira pas. Cette pièce est trop sujette à caution! (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Deschanel. — Jamais il n'a passé qu'il ne